

Reprise des activités physiques et sportives à compter du 4 mai jusqu'au 14 juin 2020 inclus

Recommandations

Pour toutes pratiques :

1. Respecter et rappeler les gestes barrières :
 - Se laver les mains (savon ou gel hydro alcoolique) ;
 - Rester à distance des autres (minimum 1 m) ;
 - Tousser et éternuer dans votre coude ;
 - Eviter bises et serrage de mains.
2. Utiliser du matériel personnel :
 - Gourde ou boisson à usage individuel ;
 - Serviette de toilette ;
 - Savon ou gel hydro alcoolique.
3. Tenir un registre d'identification des participants :
 - Limiter le nombre d'accompagnateur (1 par enfant) ;
 - Eviter la présence de spectateurs.
4. Se conformer aux règles établies dans chaque installation sportive.

Pratiques fédérales : (Arrêté n°2020-6074 du 30 avril 2020)

1. Les ligues et comités sportifs de Nouvelle-Calédonie doivent se rapprocher de leur fédération française de tutelle, pour avoir la garantie de la validité de la licence assurance, en vue d'une reprise d'activité,
2. Se conformer au protocole de reprise de l'activité élaboré par la fédération française de tutelle, notamment :
 - Le rythme de reprise des activités envisagé ;
 - Les publics concernés ;
 - Les activités proposées ;
 - Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (formes d'activités et/ou cadre de pratique) ;

3. Transmettre 1 exemplaire du protocole de reprise d'activité à la direction jeunesse et sports de Nouvelle-Calédonie.

Pratiques hors cadre fédéral :

1. Le choix des activités sportives et les aménagements pris doivent intégrer le respect des règles de distanciation.
2. Si l'activité choisie dépend d'une fédération, prendre l'attache de la ligue ou du comité calédonien référent de la discipline.
3. Le nombre de sportifs doit être adapté au lieu de pratique et aux obligations sanitaires (groupes réduits et espacés).
4. La désinfection du matériel est recommandée à chaque changement d'utilisateur.
5. Lors des consignes et des démonstrations, l'éducateur doit adapter son comportement en respectant la distanciation.

Pratiques compétitives :

La reprise des compétitions et manifestations sportives sera effective à partir du 15 juin 2020.

Avant le 15 juin 2020, toutes compétitions ou rencontres officielles, voire de préparation restent interdites, quelle que soit la catégorie d'âge et le niveau de pratique.

Nouméa le 30 avril 2020

Le directeur de la jeunesse et des sports
de Nouvelle-Calédonie



Pierre FOREST